



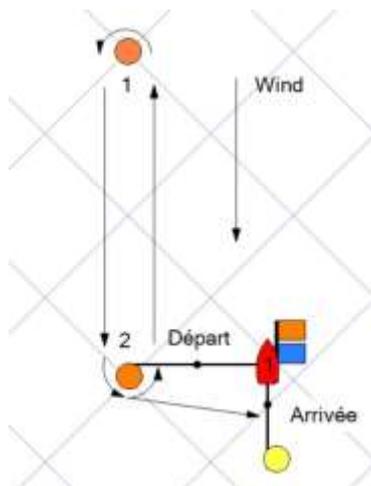
Note DC#2 – Avenants AC et IC Zones D et E Brest

1 L'IC 7 PAVILLON DE CLASSE est modifiée comme suit :

Zones	Classes	Pavillons de classe
D	Mini J,	Pavillon Siglé Miniji

2 ANNEXE 3 - Parcours Zone D – Brest-MiniJ -Néo 4,95

Le dessin est modifié comme suit



2 l'AC Annexe 2 – UMPIRE FLEET – OPEN 570 est modifié comme suit

UF 3.3(b) supprimer et remplacer par

(b) Un bateau qui réclame comme prévu dans la règle UF3.3(a) n'a pas droit à une instruction, sauf en cas de signal d'un umpire conformément à UF3.5(d). A la place, un bateau impliqué dans l'incident peut reconnaître avoir enfreint une règle en effectuant spontanément une pénalité. Un umpire peut pénaliser tout bateau ayant enfreint une règle et n'ayant pas été exonéré, sauf si le bateau a effectué spontanément une pénalité.

UF 4.1 supprimer et remplacer par

Sur la ligne d'arrivée, le comité de course informera les concurrents des places d'arrivées ou des abréviations de score de chaque concurrent. Après cela, le comité de course enverra rapidement un pavillon B avec un signal sonore. Le pavillon B sera envoyé pendant au moins deux minutes et sera ensuite affalé avec un signal sonore. Si le comité de course modifie le classement suite à une information obtenue sur la ligne d'arrivée pendant l'envoi du pavillon B, il enverra le pavillon L avec un signal sonore. Le pavillon B restera envoyé pendant au moins deux minutes après toute modification.

Affiché le 18 Mai 2023 à 11h20